

Valcourt, le 07 septembre 2010

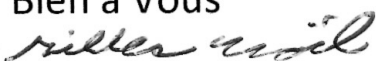
À ceux que la présente concerne,

Monsieur Sylvain Lamontagne et son épouse aimeraient bien que leurs enfants soient exemptés du cours d'Éthique et de culture religieuse. Comme parents, et vous le savez, ils sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, surtout en matière de foi et de religion. Dans le domaine religieux, il faut, il me semble, respecter dans une société laïque les convictions religieuses des gens. Ils sont convaincus que l'enseignement reçu à l'école dans le domaine de l'éthique et culture religieuse va à l'encontre du travail fait à l'Église et à la maison. Ils ne peuvent l'accepter et il me semble qu'ils sont dans leur droit. On ne peut pas punir un enfant en le privant de ses droits scolaires sous prétexte que le parent veut le retirer d'un cours. Ce parent paie ses taxes comme les autres et il a des droits que le gouvernement et les commissions scolaires se doivent de respecter et même de promouvoir.

Souvent, on se plaît à répéter que quand les curés avaient le haut du pavé, la société vivait dans une grande noirceur, eh bien je constate qu'on a troqué les curés de la religion catholique par d'autres curés qui se disent laïcs mais qui imposent aux gens des contraintes pires que ceux qu'on reprochait à la religion. En d'autres mots, on a mis à la porte la religion catholique pour la remplacer par une religion laïque mal comprise.

J'appuie entièrement la démarche de la famille Lamontagne dans sa tentative de soustraire leurs enfants à un cours que, comme parents, ils ne peuvent accepter.

Bien à Vous



Gilles Noël, ptre-curé de la paroisse St-Joseph de Valcourt